



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
VILLE DE DANVILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Danville, tenue le **24^e** jour du mois d'**août** de l'an **2026**, à **19h00**, à la salle du conseil, sise au 150, rue Water à Danville, et diffusée en direct sur la chaîne YouTube de la Ville.

Présences :

Mairesse :	Mme Martine Satre
Conseiller no 1 :	M. Émile Lachance
Conseiller no 2 :	M. Pierre Grimard
Conseiller no 3 :	M. Richard Lefebvre
Conseiller no 4 :	M. Pier-Luc Pinard
Conseiller no 5 :	Mme Mélissa Lacroix
Conseiller no 6 :	M. Gaétan Nadeau

Est aussi présente, Madame Isabelle Tremblay, greffière de la ville de Danville, agissant à titre de secrétaire de la présente séance, ainsi que Monsieur Norman Scully, directeur des travaux publics.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Martine Satre, mairesse, constate le quorum à **19h00** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

20260824-01

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Pier-Luc Pinard
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :

7,1 Fin d'emploi – employé 130020

7,2 Nomination par intérim - Directeur général par intérim

7,3 Directeur général par intérim - Autorisation ClicSÉCUR

7,4 Directeur général par intérim - Autorisation pour toutes les transactions auprès des ministères et organismes

7,5 Directeur général par intérim - Autorisation aux effets bancaires

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

20260824-01 **2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3 INFORMATIONS ET COMITÉS - MAIRESSE ET CONSEILLERS

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20260824-02 **4.1 Séance extraordinaire du 13 juillet 2026**

20260824-03 **4.2 Séance ordinaire du 13 juillet 2026**

20260824-04 **4.3 Séance extraordinaire du 16 juillet 2026**

20260824-05 **4.4 Séance extraordinaire du 20 juillet 2026**

5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20260824-06 **5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 13 août 2026**

20260824-07 5.2 Office municipal d'habitation (OMH) des Sources - Approbation du budget 2026 révisé

20260824-08 5.3 Office municipal d'habitation (OMH) des Sources et HLM privé Habitat des Nénuphars - Approbation des états financiers 2025

5.4 Dépôt des états financiers 2025 du site d'enfouissement sanitaire régional de Val-des-Sources

6 LÉGISLATION

6.1 Dépôt du certificat du greffier sur la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Second projet de résolution 20260713-12 autorisant le PPCMOI sur le lot 3 172 634

20260824-09 6.2 Adoption de la résolution autorisant le PPCMOI sur le lot 3 172 634

6.3 Dépôt du certificat du greffier sur la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 2026-15 décrétant une dépense de 100 000,00 \$ et un emprunt de 100 000,00 \$ afin d'effectuer les travaux liés à la reprise du réseau d'aqueduc privé du Domaine Boudreau

7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

20260824-10 7.1 Fin d'emploi – employé 130020

20260824-11 7.2 Nomination par intérim - Directeur général par intérim

20260824-12 7.3 Directeur général par intérim - Autorisation ClicSéQUR

20260824-13 7.4 Directeur général par intérim - Autorisation pour toutes les transactions auprès des ministères et organismes

20260824-14 7.5 Directeur général par intérim - Autorisation aux effets bancaires

PÉRIODE DE QUESTIONS

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

20260824-15 8.1 Demande d'autorisation - Opération Coup de cœur 2026

9. TRAVAUX PUBLICS

20260824-16 9.1 Affectation d'une partie des revenus des carrières et sablières à la réfection de chemins

20260824-17 9.2 Affectation d'une somme de la réserve Shipton pour la réfection de chemins (ponceaux et travaux de drainage)

20260824-18 9.3 Octroi de contrat – Poursuite de la mise à niveau du barrage Denison

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Dépôt du rapport - Émission des permis pour le mois de juillet 2026

20260824-19 11.2 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) - 77 rue Water – Lot 4 077 485

20260824-20 11.3 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) - 86-96 rue du Carmel – Lot 4 835 471

12. LOISIRS ET CULTURE

20260824-21 12.1 Renouvellement de la désignation de l'hydrangée à titre de fleur emblématique de la Ville de Danville

13. DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

20260824-22 13.1 Demande d'appui financier - Corporation de développement communautaire (CDC) des Sources - Calendrier des aînés 2027

20260824-23 13.2 Demande d'appui financier - Corporation de développement de l'étang Burbank - Festival des oiseaux de Burbank 2026

14. VARIA

15. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

15.1 Liste de correspondance

16. ÉVÉNEMENTS À VENIR

16.1 Symposium des Arts de Danville - 4 au 6 septembre 2026

16.2 Fête au Village - 4 au 6 septembre 2026

PÉRIODE DE QUESTIONS

20260824-24 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 INFORMATIONS ET COMITÉS - MAIRESSE ET CONSEILLERS

La mairesse transmet diverses informations aux membres du conseil.

Les membres du conseil font rapport des différents comités et des dossiers auxquels ils ont travaillé.

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20260824-02 4.1 Séance extraordinaire du 13 juillet 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du **13 juillet 2026** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

**Il est proposé par Émile Lachance
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du **13 juillet 2026** soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

20260824-03 4.2 Séance ordinaire du 13 juillet 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **13 juillet 2026** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

**Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Pier-Luc Pinard
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du **13 juillet 2026** soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

20260824-04 4.3 Séance extraordinaire du 16 juillet 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du **16 juillet 2026** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

Il est proposé par Mélissa Lacroix
Appuyé par Pier-Luc Pinard
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du **16 juillet 2026** soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

20260824-05 4.4 Séance extraordinaire du 20 juillet 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du **20 juillet 2026** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

Il est proposé par Pierre Grimard
Appuyé par Mélissa Lacroix
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du **20 juillet 2026** soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20260824-06 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 13 août 2026

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis ont été transmises aux membres du conseil;

Ville de Danville

DÉPENSES

JUILLET 2026

DÉPENSES TOTALES	638 371,26 \$
Rémunération régulière net	156 919,95 \$
Rémunération net élus	9 273,08 \$
Rémunération net incendie	9 041,95 \$
Paiements émis au 2026-08-13	147 960,75 \$
Liste des comptes à payer au 2026-08-13	315 175,53 \$

Il est proposé par Pierre Grimard
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents

D'approuver la liste des dépenses totales telles que soumises au montant de **638 371,26 \$** comprenant des comptes à payer au montant de **315 175,53 \$** et d'autoriser le paiement des comptes, par la mairesse ou à défaut, la personne désignée et le directeur général.

ADOPTÉE

20260824-07 5.2 Office municipal d'habitation (OMH) des Sources - Approbation du budget 2026 révisé

CONSIDÉRANT QUE le budget 2026 de l'Office municipal d'habitation des Sources a été révisé en date du 17 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE ce budget révisé 2026 doit être approuvé par la Ville de Danville;

**Il est proposé par Mélissa Lacroix
Appuyé par Émile Lachance
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

D'approuver le budget révisé 2026 de l'Office municipal d'habitation des Sources.

ADOPTÉE

20260824-08 5.3 Office municipal d'habitation (OMH) des Sources et HLM privé Habitat des Nénuphars - Approbation des états financiers 2025

CONSIDÉRANT QUE les états financiers 2025 de l'Office Municipale d'Habitation des Sources (OMH) et du HLM privé Habitat des Nénuphars ont été présentés aux membres du conseil;

**Il est proposé par Mélissa Lacroix
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville approuve les états financiers 2025 de l'Office Municipale d'Habitation des Sources et du HLM privé Habitat des Nénuphars tel que présenté.

ADOPTÉE

5.4 Dépôt des états financiers 2025 du site d'enfouissement sanitaire régional de Val-des-Sources

Les états financiers 2025 du site d'enfouissement régional de Val-des-Sources sont déposés aux membres du conseil.

6 LÉGISLATION

6.1 Dépôt du certificat du greffier sur la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Second projet de résolution 20260713-12 autorisant le PPCMOI sur le lot 3 172 634

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le certificat du greffier attestant du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relatif au second projet de résolution 20260713-12 autorisant le PPCMOI sur le lot 3 172 634 est déposé devant le conseil.

Ce certificat confirme que :

- le registre a été tenu du 1^{er} au 8 août 2026 inclusivement, au 150 rue Water à Danville de 8 h à 12 h et de 13h30 à 16h00, sans interruption, afin de permettre aux personnes habiles à voter du secteur concerné ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Danville de demander que le second projet de résolution numéro 20260713-12 autorisant le PPCMOI sur le lot 3 172 634 fasse l'objet d'un scrutin référendaire;
- le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 12 personnes de la zone d'où elle provient ou par la majorité d'entre elles si le nombre de personnes dans la zone n'excède pas 21;
- le nombre de demandes reçues est de 0.

Conséquemment, le second projet de résolution numéro 20260713-12 autorisant le PPCMOI sur le lot 3 172 634 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

20260824-09

6.2 Adoption de la résolution autorisant le PPCMOI sur le lot 3 172 634

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de PPCMOI fait suite aux recommandations formulées par le conseil municipal dans la résolution 20260316-16, invitant le demandeur à présenter un projet comportant de quatre (4) à six (6) logements plutôt qu'un immeuble de huit (8) logements sur une partie du lot 3 172 634;

CONSIDÉRANT QUE les éléments suivants rendent le projet dérogatoire au règlement de zonage 2025-05 :

- La zone R-22 autorise uniquement l'usage « R1 – Unifamiliale »;
- L'usage « R4 – Multifamiliale » n'est pas autorisé à la grille des spécifications;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'analyse du règlement relatif au règlement 2025-10 sur les PPCMOI ont été étudiés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a recommandé, par la résolution 20260316-16, de privilégier un projet de quatre (4) à six (6) logements afin de mieux s'intégrer aux usages des zones contiguës;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaitait également le respect des marges de recul adéquates ainsi que l'aménagement d'une clôture ou d'un écran végétal afin d'atténuer l'impact visuel entre les terrains voisins;

CONSIDÉRANT QU'au niveau résidentiel, seul l'usage « R1 – Unifamiliale » est autorisé dans la zone visée;

CONSIDÉRANT QUE de l'autre côté du boulevard Coakley, sur le territoire de Val-des-Sources, le zonage autorise des bâtiments multifamiliaux de quatre (4) à six (6) logements;

CONSIDÉRANT QUE des immeubles à logements sont déjà présents sur le même axe routier;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté serait raccordé aux réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout (capacité des infrastructures est confirmée par le directeur des Travaux publics);

CONSIDÉRANT QU'un bâtiment de deux étages s'intègre aux gabarits présents dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE le boulevard Coakley constitue une artère de circulation importante;

CONSIDÉRANT QU'une clôture d'intimité de type « Frost » est projetée sur la ligne latérale gauche du terrain et une haie de cèdres serait aménagée en cour arrière afin d'assurer une meilleure intégration avec le terrain voisin;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de modification au zonage par l'entremise d'un PPCMOI relativement au projet de quatre (4) à six (6) logements sur le lot 3 172 634 conditionnellement à l'implantation d'une clôture ou d'un écran végétal entre le terrain visé et les propriétés voisines situées sur les lots 3 172 632 et 3 172 633 afin d'atténuer les impacts visuels ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande également au conseil d'accepter ladite demande de PPCMOI conditionnellement au respect de l'ensemble des règlements d'urbanisme applicables, dont l'obtention d'un permis d'accès délivré par le ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) pour le nouvel accès projeté au boulevard Coakley (route 255), conformément au règlement de zonage prévoyant que toute nouvelle construction ou tout nouvel usage doit être accompagné d'un permis d'accès du MTMD;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de résolution a été adopté par la résolution 20260608-19 à la séance ordinaire du 8 juin 2026 et qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu à cet effet le 13 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de résolution a été adopté à la séance ordinaire du 13 juillet 2026, sans modification par rapport au premier projet de résolution;

Il est proposé par Gaétan Nadeau

Appuyé par Pierre Grimard

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE les membres du Conseil de la Ville de Danville adoptent, en vertu du règlement no 2025-10, la résolution autorisant le PPCMOI pour la propriété située sur le lot 3 172 634 sur le boulevard Coakley, afin de permettre la construction d'un immeuble de quatre (4) à six (6) logements, et ce, conditionnellement à l'implantation d'une clôture ou d'un écran végétal entre le terrain visé et les propriétés voisines situées sur les lots 3 172 632 et 3 172 633, et ce, dans le but d'atténuer les impacts visuels ;

DE préciser que les membres du Conseil de la Ville de Danville autorisent ladite demande de PPCMOI conditionnellement au respect de l'ensemble des règlements d'urbanisme applicables, dont l'obtention d'un permis d'accès délivré par le ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) pour le nouvel accès projeté au boulevard Coakley (route 255), conformément au règlement de zonage prévoyant que toute nouvelle construction ou tout nouvel usage doit être accompagné d'un permis d'accès du MTMD.

ADOPTÉE

6.3 Dépôt du certificat du greffier sur la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 2026-15 décrétant une dépense de 100 000,00 \$ et un emprunt de 100 000,00 \$ afin d'effectuer les travaux liés à la reprise du réseau d'aqueduc privé du Domaine Boudreau

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le certificat du greffier attestant du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relatif au règlement 2026-15 décrétant une dépense de 100 000,00 \$ et un emprunt de 100 000,00 \$ afin d'effectuer les travaux liés à la reprise du réseau d'aqueduc privé du Domaine Boudreau est déposé devant le conseil.

Ce certificat confirme que :

- le registre a été tenu le 28 juillet 2026, au 150 rue Water à Danville de 9h à 19h, sans interruption, afin de permettre aux personnes habiles à voter de l'ensemble de la municipalité ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville

de Danville de demander que le règlement 2026-15 décrétant une dépense de 100 000,00 \$ et un emprunt de 100 000,00 \$ afin d'effectuer les travaux liés à la reprise du réseau d'aqueduc privé du Domaine Boudreau fasse l'objet d'un scrutin référendaire;

- le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement 2026-15 est de 3252;
- le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 336;
- le nombre de demandes reçues est de 0.

Conséquemment, le règlement 2026-15 décrétant une dépense de 100 000,00 \$ et un emprunt de 100 000,00 \$ afin d'effectuer les travaux liés à la reprise du réseau d'aqueduc privé du Domaine Boudreau est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

20260824-10 7.1 Fin d'emploi – employé 130020

**Il est proposé par Émile Lachance
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

DE confirmer la fin d'emploi de l'employé 130020.

ADOPTÉE

20260824-11 7.2 Nomination par intérim - Directeur général par intérim

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une personne à titre de directeur(trice) général(e) de la Ville de Danville par intérim;

**Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Mélissa Lacroix
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville autorise la nomination de Monsieur Dominic Provost, directeur des loisirs et de la vitalité du territoire, à titre de directeur général de la Ville de Danville par intérim à compter du 25 août 2026 et jusqu'à la nomination d'un(e) directeur(trice) général(e), selon l'entente prévue entre les parties dans un contrat annexe;

QUE la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer ledit contrat annexe.

ADOPTÉE

20260824-12 7.3 Directeur général par intérim - Autorisation ClicSéQUR

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le directeur général par intérim à l'obtention d'un code clicSÉQUR;

**Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

DE nommer le directeur général par intérim, Monsieur Dominic Provost, à l'égard de clicSÉQUR, représentant de la Ville de Danville;

QUE Monsieur Provost soit autorisé à déposer une demande pour l'obtention du code clicSÉCUR.

ADOPTÉE

20260824-13 7.4 Directeur général par intérim - Autorisation pour toutes les transactions auprès des ministères et organismes

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le directeur général par intérim à effectuer toutes les transactions auprès des ministères et organismes collaborant avec la Ville de Danville;

**Il est proposé par Pier-Luc Pinard
Appuyé par Émile Lachance
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE le directeur général par intérim, Monsieur Dominic Provost, soit autorisé pour et au nom de la Ville de Danville à faire toutes les transactions dans le cadre de ses fonctions auprès, notamment, et sans limiter la généralité de ce qui précède, des ministères, dont Revenu Canada, Revenu Québec, ministère des Affaires municipales, procureur de la Ville, clients et fournisseurs, incluant le centre de sécurité d'alarme, directeur des élections et organismes locaux, et ce, à compter du 25 août 2026.

ADOPTÉE

20260824-14 7.5 Directeur général par intérim - Autorisation aux effets bancaires

**Il est proposé par Mélissa Lacroix
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

DE retirer le nom de Claude Dostie comme signataire aux effets bancaires et de le remplacer par celui de Dominic Provost, directeur général par intérim;

QUE Monsieur Provost soit également autorisé à obtenir un accès à la plateforme ACCESD.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse et les élu-e-s répondent aux questions des gens présents dans la salle.

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

20260824-15 8.1 Demande d'autorisation - Opération Coup de cœur 2026

CONSIDÉRANT QUE l'Opération coup de cœur constitue une activité importante de financement contribuant au soutien de familles et de personnes dans le besoin organisée par le Centre d'action bénévole des Sources sur le territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE la 25e édition de cet événement est prévue le vendredi 16 octobre 2026, de 6 h 30 à 9 h 30, à Danville;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont sollicité l'appui et l'autorisation de la municipalité afin de procéder;

Il est proposé par Mélissa Lacroix
Appuyé par Pier-Luc Pinard
Et unanimement résolu par les conseillers présents

D'autoriser le Centre d'action bénévole des Sources à tenir la 25e édition de l'Opération Coup de cœur le 16 octobre 2026, de 6 h 30 à 9 h 30, aux endroits convenus, sur le territoire de Danville;

D'autoriser, l'occupation temporaire des espaces publics nécessaires à la tenue de leurs activités de financement;

ADOPTÉE

9. TRAVAUX PUBLICS

20260824-16 9.1 Affectation d'une partie des revenus des carrières et sablières à la réfection de chemins

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville perçoit des redevances applicables aux exploitants de carrières et sablières sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ces revenus peuvent être affectés à des dépenses liées à l'entretien et à la réfection du réseau routier municipal affecté par l'exploitation de ces sites;

CONSIDÉRANT QUE les chemins visés par les travaux sont, sans s'y limiter, les suivants :

- Pinacle
- Castlebar
- Craig
- Rue Morrill

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite affecter une partie de ces revenus au financement de travaux de réfection et d'entretien du réseau routier municipal concerné;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'affectation est établi à 100 000,00 \$;

Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'affectation d'un montant de **100 000,00 \$** provenant des revenus de carrières et sablières au financement des dépenses liées aux travaux de réfection des chemins municipaux concernés;

QUE ce conseil précise que les sommes ainsi affectées seront utilisées exclusivement pour les dépenses admissibles liées à la réfection et à l'entretien du réseau routier municipal concerné;

ADOPTÉE

20260824-17 9.2 Affectation d'une somme de la réserve Shipton pour la réfection de chemins (ponceaux et travaux de drainage)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville est responsable de l'entretien et de la réfection de son réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de chemins, incluant notamment le remplacement de ponceaux et des travaux de drainage de fossés, sont requis sur certains chemins situés dans le secteur correspondant à l'ancien canton de la Municipalité de Shipton;

CONSIDÉRANT QUE les chemins visés par les travaux sont, sans s'y limiter, les suivants :

- Demers
- Marcotte
- Lallier
- Vallée
- 5e rang
- Provencher

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite affecter une somme de 50 000 \$ provenant de la réserve Shipton exclusivement au financement desdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visés comprennent notamment le remplacement de ponceaux et des travaux de drainage;

Il est proposé par Émile Lachance

Appuyé par Pier-Luc Pinard

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil affecte une somme de **50 000,00 \$** provenant de la réserve Shipton, au financement de travaux de réfection de chemins situés dans le secteur correspondant à l'ancien canton de la Municipalité de Shipton, incluant notamment le remplacement de ponceaux et les travaux de drainage de fossés.

ADOPTÉE

20260824-18

9.3 Octroi de contrat – Poursuite de la mise à niveau du barrage Denison

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a octroyé, par la résolution 20250113-18, un contrat à l'entreprise Cyr Système pour la mise à niveau du barrage Denison;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visés par ce contrat ont débuté, mais n'avaient pas été complétés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite maintenant procéder à la poursuite des travaux de mise à niveau du barrage Denison conformément aux besoins identifiés pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a effectué une demande de prix à l'entreprise Cyr Système pour la poursuite desdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite du projet comprend également la fourniture et l'installation d'un système d'alimentation photovoltaïque autonome destiné à assurer l'alimentation électrique des équipements;

Il est proposé par Richard Lefebvre

Appuyé par Gaétan Nadeau

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Ville de Danville octroie le contrat de la poursuite de la mise à niveau du barrage Denison à l'entreprise Cyr Système au montant de **23 956,00 \$** plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à ce contrat soient partagés entre la Ville de Danville et la municipalité du Canton de Cleveland selon les proportions suivantes `

- 1/6 des frais payés par la Ville de Danville;
- 5/6 des frais payés par le Canton de Cleveland

QUE ce contrat soit financé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉE

10. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Dépôt du rapport - Émission des permis pour le mois de juillet 2026

Le rapport d'émission des permis émis pour le mois de juillet 2026 est déposé aux membres du conseil.

20260824-19

11.2 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) - 77 rue Water – Lot 4 077 485

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste au remplacement du revêtement extérieur situé sur la façade avant du bâtiment situé au 77 rue Water sur le lot 4 077 485, plus précisément au niveau de l'entrée (« verrière »);

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur les éléments suivants :

Revêtement extérieur

- Remplacement du revêtement extérieur de type « écailles de poisson » par un déclin de cèdre ;
- Conservation des lattes de bois verticales situées dans la partie supérieure des murs de l'entrée ;
- Retrait des moulures de couleur bleue;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé, par la résolution 20250908-20, un premier PIIA visant le remplacement des fenêtres du bâtiment et qu'il avait alors recommandé aux requérants de privilégier un revêtement en clin de bois, en bardeaux de cèdre ou un matériau composite reproduisant le profil « écailles de poisson », afin de préserver le style d'époque et le caractère architectural du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ont par la suite présenté une seconde demande de PIIA visant le remplacement du revêtement extérieur par des bardeaux de cèdre, laquelle a été autorisée par la résolution 20260608-17;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs déposent maintenant une nouvelle demande afin de modifier le type de revêtement précédemment autorisé, en remplaçant les bardeaux de cèdre par un revêtement en déclin de cèdre, en raison de l'augmentation importante du coût des matériaux initialement approuvés;

CONSIDÉRANT QUE les lattes de bois verticales situées dans la partie supérieure des murs de l'entrée sont conservées, ce qui permet de maintenir un élément caractéristique de l'architecture du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE selon les informations fournies par les demandeurs, le revêtement existant est fortement détérioré et ne peut être conservé ou réutilisé;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement du revêtement sont déjà amorcés et doivent être complétés afin d'assurer la protection de l'enveloppe du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'un refus de la présente demande entraînerait un préjudice financier important pour les demandeurs, ceux-ci devant modifier à nouveau les travaux en cours;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été analysé en regard des objectifs et critères du règlement 2025-09 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter le projet de PIIA, conditionnellement au respect des conditions suivantes :

- Le revêtement devra être constitué d'un clin horizontal en bois massif d'une largeur apparente variant entre 4 et 8 pouces et conforme à l'orientation retenue lors de l'autorisation du PIIA précédent;
- Le matériau utilisé devra être en bois massif, soit du cèdre, de l'épinette ou du pin;
- La couleur du revêtement devra s'harmoniser avec le reste du bâtiment;

Il est proposé par Émile Lachance

Appuyé par Gaétan Nadeau

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Danville approuvent, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville, la demande de PIIA relative au remplacement du revêtement extérieur situé sur la façade avant du bâtiment du 77 rue Water sur le lot 4 077 485, plus précisément au niveau de l'entrée (« verrière »), aux conditions suivantes :

- Le revêtement devra être constitué d'un clin horizontal en bois massif d'une largeur apparente variant entre 4 et 8 pouces et conforme à l'orientation retenue lors de l'autorisation du PIIA précédent;
- Le matériau utilisé devra être en bois massif, soit du cèdre, de l'épinette ou du pin;
- La couleur du revêtement devra s'harmoniser avec le reste du bâtiment.

ADOPTÉE

20260824-20

11.3 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) - 86-96 rue du Carmel – Lot 4 835 471

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à aménager une nouvelle issue pour les logements situés au premier étage du bâtiment, du côté nord, comprenant l'ajout d'une porte, d'une galerie et d'un escalier d'accès (secteur A), ainsi qu'au remplacement du perron avant (secteur B), au 86-96, rue du Carmel, sur le lot 4 835 471;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur les travaux suivants :

Secteur A – Cour latérale nord

Les travaux visent la construction d'une nouvelle issue pour les logements du premier étage, du côté nord du bâtiment, et comprennent notamment :

- Charpente de plancher en bois traité (2 po x 8 po et 2 po x 10 po) à un espacement de 16 po centre à centre;
- Plancher en contreplaqué recouvert de fibre de verre;
- Garde-corps en bois de pin teint, composé d'une lisse supérieure et d'une lisse inférieure avec des barrotins de 1 ½ po espacés de moins de 4 po;
- Poteaux de 5 po x 5 po en pin traité et teint;

- Escalier muni de limons en épinette traitée de 3 po x 12 po;
- Marches en épinette teinte de 2 po x 12 po sur une largeur de 5 pi, avec des contremarches d'environ 7 ½ po;
- Prolongement de l'avant-toit suivant le versant est de la toiture en ardoise. Cette nouvelle section sera toutefois recouverte d'un profilé de tôle plutôt que d'ardoise.

Il est à noter que seule la portion inférieure de l'escalier, soit les neuf dernières marches, sera visible à partir de la rue du Carmel.

Secteur B – Cour avant

Les travaux consistent à remplacer le perron existant, composé d'une structure métallique, d'un plancher et de marches en fibre de verre ainsi que de garde-corps en aluminium, par un nouveau perron en bois comprenant :

- Charpente de plancher en épinette traitée (2 po x 8 po et 2 po x 10 po) à un espacement de 16 po centre à centre;
- Plancher en contreplaqué recouvert de fibre de verre;
- Garde-corps en bois de pin teint, composé d'une lisse supérieure et d'une lisse inférieure avec des barrotins de ¾ po x 4 po d'inspiration patrimoniale, espacés de moins de 4 po;
- Poteaux de 5 po x 5 po en pin traité et teint;
- Escalier muni de limons en épinette traitée de 3 po x 12 po;
- Marches en bois teint de 2 po x 12 po sur une largeur de 5 pi, avec des contremarches d'environ 7 ½ po.

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus en cour latérale nord (secteur A) seront en grande partie dissimulés par la portion avant du bâtiment et seront très peu visibles de la rue du Carmel, à l'exception de la partie inférieure de l'escalier, que les matériaux proposés sont de qualité et appropriés à l'emplacement des travaux et que les caractéristiques de l'ouvrage s'harmonisent avec les bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus en cour avant (secteur B) comprennent un modèle de barrotins identique à celui d'un autre escalier existant sur le bâtiment, favorisant une certaine cohérence architecturale, que les dimensions du nouveau perron sont similaires à celles de l'aménagement existant et que le changement de direction de l'escalier, qui descendrait vers le côté plutôt que vers l'avant, modifie de façon importante la composition de la façade et en altère le caractère d'origine;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été analysé en regard des objectifs et critères du règlement 2025-09 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'approuver les travaux prévus au secteur A (cour latérale nord) tel que présenté dans la demande de PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'approuver les travaux prévus au secteur B (cours avant) conditionnellement à ce qu'ils soient modifiés de manière à conserver des dimensions similaires et les mêmes matériaux, mais avec un escalier orienté vers l'avant, comme celui actuellement en place;

CONSIDÉRANT QUE le CCU formule également les commentaires suivants :

- les poteaux carrés proposés sont jugés acceptables; toutefois, des poteaux à profil arrondi, semblables à ceux de l'autre escalier du bâtiment, seraient préférables afin de mieux s'intégrer au caractère patrimonial de l'immeuble;
- dans la mesure où le modèle de barrotins retenu le permet, un garde-corps d'une hauteur de 36 pouces serait à privilégier;
- si l'escalier est réorienté vers l'avant, l'ajout de contremarches en bois serait également acceptable;

**Il est proposé par Mélissa Lacroix
Appuyé par Pierre Grimard
Et résolu à la majorité des conseillers présents**

QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Danville approuvent, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville, les travaux du secteur A (cour latérale nord) présentés dans la demande de PIIA du 86-96 rue du Carmel, sur le lot 4 835 471, soit l'aménagement d'une nouvelle issue pour les logements situés au premier étage du bâtiment, du côté nord, comprenant l'ajout d'une porte, d'une galerie et d'un escalier d'accès, tel que présentée;

QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Danville approuvent, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville, les travaux du secteur B (cour avant) présentés dans la demande de PIIA du 86-96 rue du Carmel, sur le lot 4 835 471, relative au remplacement du perron avant, à condition qu'ils soient modifiés de manière à conserver des dimensions similaires et les mêmes matériaux, mais avec un escalier orienté vers l'avant, comme celui actuellement en place;

QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Danville proposent d'opter pour un choix de poteaux à profil arrondi, semblables à ceux de l'autre escalier du bâtiment, qui serait préférable afin de mieux s'intégrer au caractère patrimonial de l'immeuble; de privilégier, dans la mesure où le modèle de barrotins retenu le permet, un garde-corps d'une hauteur de 36 pouces et l'ajout de contremarches en bois.

ADOPTÉE

12. LOISIRS ET CULTURE

20260824-21 12.1 Renouvellement de la désignation de l'hydrangée à titre de fleur emblématique de la Ville de Danville

CONSIDÉRANT QUE l'hydrangée a déjà été désignée comme fleur emblématique de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite renouveler cette désignation afin de relancer sa mise en valeur dans le cadre de ses initiatives d'embellissement, notamment en complément de la mise en valeur du patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite encourager son intégration dans les espaces verts municipaux ainsi que dans les aménagements des commerces, industries et résidences;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche s'inscrit dans le contexte du renouvellement du statut de la Ville auprès des Fleurons du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les variétés *Hydrangea paniculata* et *Hydrangea arborescens* 'Annabelle' sont proposées pour contribuer à cette mise en valeur;

**Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Émile Lachance
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE le conseil municipal renouvelle la désignation de l'hydrangée à titre de fleur emblématique de la Ville de Danville, plus précisément les variétés *Hydrangea paniculata* et *Hydrangea arborescens* 'Annabelle';

QUE le conseil encourage les propriétaires de commerces, d'industries et de résidences à intégrer l'hydrangée à leurs aménagements paysagers;

QUE le conseil municipal mandate l'administration municipale afin d'intégrer cette orientation aux planifications d'embellissement et d'entretien des espaces verts;

ADOPTÉE

13. DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

20260824-22 13.1 Demande d'appui financier - Corporation de développement communautaire (CDC) des Sources - Calendrier des aînés 2027

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a reçu une demande d'appui financier de la part de la Corporation de développement communautaire (CDC) des Sources pour la réalisation du calendrier 2027 du répertoire des activités et services offerts aux personnes âgées de la MRC des Sources.

**Il est proposé par Mélissa Lacroix
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE le conseil municipal de la Ville de Danville autorise l'appui financier à la Corporation de développement communautaire des Sources pour la réalisation du calendrier 2027 du répertoire des activités et services offerts aux personnes âgées de la MRC des Sources au montant de **140,00 \$**;

QUE cet appui financier soit financé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉE

20260824-23 13.2 Demande d'appui financier - Corporation de développement de l'étang Burbank - Festival des oiseaux de Burbank 2026

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Corporation de développement de l'étang Burbank pour la tenue de la 22^e édition de leur festival renommé cette année « Festival des oiseaux de Burbank » les 24 et 25 octobre 2026;

**Il est proposé par Pierre Grimard
Appuyé par Pier-Luc Pinard
Et résolu à la majorité des conseillers présents**

D'appuyer financièrement la Corporation de développement de l'étang Burbank au montant de **2 500,00 \$** et de profiter du plan de visibilité plume d'or offert par l'organisme dans le cadre du festival;

QUE cet appui financier soit financé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉE

14. VARIA

Aucun dossier

15. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

15.1 Liste de correspondance

La liste des correspondances pertinentes reçues depuis la dernière séance du conseil municipal est déposée aux membres du conseil.

16. ÉVÉNEMENTS À VENIR

16.1 Symposium des Arts de Danville - 4 au 6 septembre 2026

16.2 Fête au Village - 4 au 6 septembre 2026

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse et les élu-e-s répondent aux questions des gens présents dans la salle.

20260824-24 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Émile Lachance

QUE la présente séance soit levée à **20h08**

ADOPTÉE

Martine Satre Mairesse	Isabelle Tremblay Greffière

Je, Martine Satre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Martine Satre
Mairesse